

CHARTRE D'EXPRESSION

Objet de la charte

Cette charte d'expression a pour objet de faciliter le dialogue tout au long de la concertation préalable (au sens du Code l'environnement) sur le projet éolien du Blayais qui se déroule du lundi 3 juin au vendredi 12 juillet 2019.

Elle identifie les moyens par lesquels les personnes intéressées peuvent participer à cette concertation et les règles à respecter pour que leurs contributions puissent être prises en compte par les organisateurs et versées au bilan de la concertation.

La participation à la concertation implique la connaissance et l'acceptation de la présente charte.

Organisateurs et garants de la concertation

La concertation est organisée par EDF Renouvelables, maître d'ouvrage du projet, qui a saisi volontairement la Commission nationale du débat public. Celle-ci a désigné le 3 octobre 2018 M. Walter ACCHIARDI et Mme Julie DUMONT, avec l'appui de M. Étienne BALLAN, en tant que garants de cette concertation préalable. Leur mission consiste notamment à s'assurer que le public puisse s'exprimer, obtenir des réponses à ses questions et formuler des propositions tout au long de la concertation. A l'issue de cette dernière, les garants rédigeront un bilan qui rendra compte de son déroulement et des avis exprimés. Ce bilan sera rendu public.

Règles d'expression

Les participants s'engagent notamment à ce que le contenu de leurs contributions respecte les lois et règlements français en vigueur, ne soit pas contraire à l'ordre public ou aux bonnes mœurs, et ne porte pas atteinte aux droits des personnes ou à des droits détenus par des tiers.

A ce titre, il est notamment interdit de publier et plus généralement d'apporter

à la concertation des contributions dont le contenu comporte des éléments :

- de nature à porter atteinte à la vie privée d'autrui, à son droit à l'image ou à ses données personnelles,
- de nature sexuelle (racolage ou prostitution),
- à caractères raciste, discriminatoire, diffamatoire, injurieux, agressif, violent ou incitant à la violence, pornographique, pédophile, révisionniste ou négationniste,
- susceptibles de porter atteinte à un quelconque droit de propriété intellectuelle détenu par un tiers (marque, droit d'auteur, dessin et modèle, brevet),
- de nature publicitaire ou promotionnelle ; en particulier il est interdit de diffuser des liens vers des sites commerciaux.

Les contributeurs doivent respecter les règles de politesse et de courtoisie lors de la rédaction de leurs messages. Il est recommandé de veiller à la bonne orthographe et éviter l'usage d'écriture de type « SMS » afin de garantir la compréhension des propos de tous et par tous.

Chaque contributeur est seul responsable de ses contributions. Ainsi, le contributeur garantit EDF Renouvelables contre toute action ou réclamation relative, directement ou indirectement, à la contribution apportée.

PRINCIPE D'ARGUMENTATION

Conformément aux principes promus par la Commission nationale du débat public, les propos tenus dans le cadre de la concertation doivent - dans toute la mesure du possible - être étayés et argumentés.

Les participants sont donc invités à apporter des arguments expliquant et justifiant leur point de vue, observations, propositions, etc.

Modalités de contribution

Toute personne désireuse de participer à la concertation préalable sur le projet éolien du Blayais a la possibilité de formuler ses questions, observations et propositions **entre le 3 juin 2019 et le 12 juillet 2019 (minuit)** en ayant recours à une ou plusieurs des modalités suivantes. Toutes les contributions conformes à la Charte d'expression seront prises en compte par EDF Renouvelables et intégrées par les garants à leur bilan de la concertation.

1. Contribution orale ou écrite lors des réunions publiques

Au cours des réunions publiques dont la liste détaillée figure sur le site internet www.parc-eolien-blayais.fr, les participants ont la possibilité de s'exprimer oralement (en ayant au préalable demandé la parole à l'animateur) et/ou par écrit en remplissant une « fiche-question » distribuée sur les lieux de la réunion et collectée par les équipes d'organisation au fil de la réunion.

2. Contribution orale lors des ateliers thématiques

Les personnes intéressées sont également invitées à se joindre aux ateliers thématiques organisés afin d'enrichir les diagnostics issus des études, éclairer les enjeux du projet et débattre des premières orientations d'aménagement proposées par EDF Renouvelables.

3. Contribution sur les registres de concertation

Des registres de concertation seront également disponibles dans les mairies des 8 communes de la zone d'étude ainsi qu'aux sièges des Communautés de communes de l'Estuaire (33), Médoc Cœur de Presqu'île (33) et de Haute-Saintonge (17). Leurs pages sont numérotées. Des mentions manuscrites peuvent y être apposées et/ou des papiers libres. Dans ce dernier cas, ils seront collés

CONCERTATION PREALABLE DU PUBLIC SUR LE PROJET EOLIEN DU BLAYAIS DU 3 JUIN AU 12 JUILLET 2019

par le contributeur (ou la contributrice) afin de s'assurer qu'ils ne puissent être retirés du registre.

4. Contribution via internet

Un site internet dédié est accessible 24h/24 durant toute la période de concertation. Son adresse est :

www.parc-eolien-blayais.fr

Les contributions numériques se font exclusivement à l'aide du formulaire accessible sur ce site. Les internautes n'ont pas besoin de créer de compte pour contribuer. Toutefois, un certain nombre d'informations leur sont demandées afin de faciliter l'analyse des contributions par les organisateurs.

Il est notamment impératif de renseigner une adresse e-mail valide. Celle-ci permet à l'internaute de recevoir la confirmation de l'enregistrement de sa contribution. Elle permet également à EDF Renouvelables d'adresser, le cas échéant, une réponse individuelle aux questions qui lui sont posées. L'ensemble des contributions conformes à la Charte d'expression seront publiées sur le site internet de la concertation.

5. Contribution par courrier postal

Les contributions par courrier postal devront être adressées à

EDF Renouvelables

**Concertation projet éolien du Blayais
Centre d'Affaires Wilson - Quai Ouest
35 boulevard de Verdun
34500 Béziers**

avant le 12 juillet 2019 à minuit (le cachet de la poste faisant foi).

6. Contribution adressée aux garants

Le public a également la possibilité de s'adresser aux garants en les contactant :

► par mail :

walter.acchiardi@garant-cndp.fr

julie.dumont@garant-cndp.fr

► par courrier :

**Commission nationale du débat
public, Garants de la concertation sur
le projet éolien du Blayais
244 boulevard Saint-Germain
75007 Paris**

7. Autres contributions

Les collectivités locales, organismes socio-économiques et associations du territoire qui en auront accepté le principe pourront contribuer lors de rencontres et d'auditions au cours desquelles EDF Renouvelables viendra leur présenter son projet.

Réponses du maître d'ouvrage

EDF Renouvelables s'engage à répondre aux questions qui lui seront posées lors de la concertation dès lors qu'elles auront été transmises et formulées conformément à la présente charte. Les réponses du maître d'ouvrage seront transmises aux garants pour avis en amont de leur diffusion. Elles seront ensuite publiées sur le site internet de la concertation.

Traitement des données personnelles

EDF Renouvelables s'engage à se conformer à la réglementation applicable en matière de protection des données à caractère personnel et notamment au règlement (UE) n° 2016/679 du 27 avril 2016 du Parlement européen et du Conseil relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, applicable depuis le 25 mai 2018, et à la législation applicable en matière de protection des données à caractère personnel.

Le formulaire de contribution recueille exclusivement des données d'identité et de connexion à des fins d'information, de communication et d'analyse statistique dans le cadre de la concertation susmentionnée.

Chaque contributeur dispose du droit d'accès, de rectification, de modification ou de suppression concernant les données le concernant ou concernant ses contributions. Chaque contributeur peut exercer ce droit en adressant un courrier postal à l'adresse suivante :

EDF Renouvelables

Concertation projet éolien du Blayais
Centre d'Affaires Wilson - Quai Ouest
35 boulevard de Verdun - 34500 Béziers.

Le contributeur consent au traitement informatisé de toutes les données communiquées.

Toutes les informations données sont stockées dans une base de données. Ces informations ne seront en aucun cas divulguées en dehors de la finalité de la mise en œuvre de ce formulaire de contribution, sous réserve de prescription de la loi applicable ou de réquisition de l'autorité judiciaire.